

Les élus ont voté un Plan local d'urbanisme affichant 30% de logements sociaux

Le 29 juillet 2021 à 12h19

Les élus ont validé le nouveau Plan local d'urbanisme corrigé des remarques formulées par l'État, mardi soir, au cours du conseil municipal. Le maire a réexpliqué la politique qui préside au choix de développement de la commune, dans un cadre réglementaire et légal serré.



Responsable aménagement et ingénierie, Aurélie Bail a exposé les différents aspects du nouveau PLU.

Pour mémoire, une première version avait été arrêtée en novembre 2019 et transmis pour avis aux différentes instances associées, services de l'état, DTM, architectes des bâtiments de France, agglomération... « Suite aux avis formulés par les différents services de l'État, il nous est apparu qu'il y avait un certain nombre d'imperfections qu'il fallait corriger, puisqu'entre-temps, un certain nombre de problématiques sont apparues, notamment sur l'avenir des friches industrielles, sur la loi SRU, mais aussi

sur la nécessité de mieux justifier certaines décisions d'aménagements », introduisait le maire, Michel Loussouarn, avant de passer la parole à Aurélie Bail, responsable aménagement et ingénierie.

« Par rapport à la version précédente, ce qu'il faut retenir c'est que ce projet est sobre en consommation d'espace, un point de vigilance relevé par la Chambre d'agriculture car la première version était trop consommatrice. Suite au travail entrepris avec le bureau d'études, 23,46 ha ne seront pas urbanisés et resteront terre agricole. Pour information, déjà 62 % du territoire de la commune y sont dédiés », exposait-elle avant de détailler les différentes opérations menées ».

À lire sur le sujet

Concarneau solidaire et durable : « On ne peut plus opposer économie et environnement »

Projet Malherbe : « Permis d'aménager pas achevé »

À voir aussi : Le Conseil régional vote une nouvelle taxe régionale pour la mobilité



Concernant le secteur de la Villeneuve-Cadol-Coat Canton, Pierre Baniel, élu de l'opposition, s'inquiétait de la situation des riverains : « À propos de leurs inquiétudes par rapport au projet Malherbe*, y a-t-il eu des décisions de prises depuis leur réception à la mairie ? », a-t-il interrogé. « À ce jour, il n'y a pas de permis

d'aménager d'achevé. Il n'a jamais été question que des bâtiments industriels soient construits au seuil de leurs jardins. La distance entre les bâtiments et leur propriété sera quasiment de 200 m. Il faut rappeler que cette parcelle était constructible et dédiée à l'activité industrielle depuis 2003, ce n'est donc pas une surprise », a répondu le maire.

À lire sur le sujet

[Les transports Malherbe veulent s'agrandir à Rosporden](#)

« Vieillessement des logements »

et accueil des jeunes ménages

« Ce qui est important c'est d'avoir un parc de logements, permettant, entre le locatif et le pavillonnaire une fluidité de la population », a conclu le maire, Michel Loussouarn, exposant le sens de ce nouveau PLU. « Face au vieillissement du parc de logements, il y a forcément de la mobilité. Or, il faut aussi faire face à l'arrivée de jeunes ménages qui ont peu de revenus. Ainsi, et afin de répondre à l'obligation de créer 20 % de logements sociaux au titre de la loi SRU, et compte tenu du retard dans ce programme, la commune a fait le choix de fixer à 30 % ce ratio dans les prochaines opérations de création de plus de dix logements », a exposé le maire.

Les grands terrains : c'est fini

« La plupart des potentiels de construction se feront dans l'enveloppe urbaine et les extensions sont limitées. Il n'est plus question de créer des hameaux, de construire sur des terrains de 2 000 m² comme il y a vingt ans. Ce n'est pas une décision de la commune : c'est la législation qui s'imposera, via l'avis du préfet. Ce PLU est sans doute la dernière phase d'extension de la commune. Ce qui est par ailleurs souhaitable ».

Suite aux avis des différentes instances, une enquête publique permettra à chacun de s'exprimer en fin d'année, avant l'approbation définitive en conseil municipal en 2022.

* Les transports Malherbe, déjà présents à Rosporden via les transports Bernard, se développent et souhaitent implanter, dans la zone d'activité de Villeneuve Cadol, une nouvelle plateforme logistique qui pourrait s'étendre sur sept hectares.

Dans la même rubrique

- [Le Château de Kerniny à Rosporden accueille une soirée Fluxnight samedi 12 juillet](#)
- [Balade contée autour des étangs samedi 12 juillet à Rosporden](#)

- [Un public curieux de découvrir la chapelle de Loçjean à Rosporden](#)

© SAS Le Télégramme - Reproduction interdite sans autorisation